

4. ATTESTATION

Nous attestons de la sincérité des données devant être vérifiées relatives à l'empreinte carbone des profilés du site **EXTRUSAX – ALICANTE (SAX) en ESPAGNE** pour l'année **2019**, données établies conformément à la méthodologie du GFA (*Méthodologie de l'empreinte carbone de l'aluminium de 1^{ere} et 2^{nde} fusion et ses demi-produits - dernière version du 13/09/2018*).

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité et validité des données mentionnées :

- a) cohérence de la déclaration et des feuilles de calcul présentées sous ERP (empreinte carbone ou provenance des matières premières ; empreinte carbone provenant de la phase filage) ;
- b) exactitude et exhaustivité des informations utilisées pour l'élaboration des données.

Les travaux menés lors de la vérification nous permettent de conclure que :

- la déclaration est reconnue **satisfaisante avec commentaires**, car elle est exempt d'inexactitude significative. Les inexactitudes et/ou irrégularité non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées en annexe du présent rapport.

Données vérifiées, selon la méthodologie GFA :

- **Matières premières (billettes) : provenance Europe (+ Norvège et Islande) et billettes de refusion pour un tonnage \geq tonnage du marché Fenêtres et Façades,**
- **Phase Extrusion : empreinte carbone $< 0,5$ t eq. CO₂ / t de profilés sorties d'usine.**
-

Les inexactitudes et/ou non conformités non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées ci-après au § 5.

Inexactitude(s) ou irrégularité(s) relevées : 0.

Le présent rapport est valable un an à compter de sa date d'émission définitive ci-dessous.

Pour **SOCOTEC Environnement**,
le Vérificateur, auteur du présent rapport
Nom : Pascale SAGNARDON

Signature :



Pour le **GFA**,
Cyrille MOUNIER



Signature :



Le : 5/11/20